



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Situation sécuritaire à Clermont-Ferrand et dans le Puy-de-Dôme

Question orale n° 347

### Texte de la question

Mme Delphine Lingemann attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur la situation sécuritaire à Clermont-Ferrand et dans le Puy-de-Dôme. La 4e circonscription du Puy-de-Dôme que Mme la députée a l'honneur de représenter à l'Assemblée nationale est un concentré de France, mêlant quartiers relevant de la politique de la ville, zones périurbaines dynamiques et territoires ruraux nichés aux pieds du Livradois-Forez et du Sancy. Chacun de ces espaces connaît des problématiques de sécurité spécifiques, qui appellent des réponses différenciées mais coordonnées. L'État est bien présent : policiers et gendarmes sont engagés au quotidien, deux nouvelles brigades mobiles de gendarmerie ont été annoncées et des casernes sont en cours de construction à Issoire et à Romagnat. Pour autant, la montée d'une insécurité multiforme impose de repenser sans délai le *continuum* de sécurité à toutes les échelles. À Clermont-Ferrand, dans le quartier de Saint-Jacques que Mme la députée a l'honneur de représenter, les forces de l'ordre, sous l'autorité du préfet et avec l'appui de la justice, déploient une action déterminée face à une délinquance structurée, alimentée par les trafics de stupéfiants. Malgré ces efforts, les habitants, commerçants et soignants du quartier font face à une violence quotidienne, à un sentiment d'abandon et à une présence policière jugée insuffisante. Le commissariat du quartier traite de questions judiciaires, alors même que l'on sait que la visibilité et la régularité des forces de l'ordre sur le terrain sont décisives. Au-delà du cœur urbain, les zones périurbaines subissent une hausse des cambriolages, tandis que les territoires ruraux doivent faire face à des vols de câbles qui désorganisent les réseaux et alimentent un profond sentiment d'insécurité. La LOPMI et la loi contre le narcotrafic ont donné aux forces de sécurité des outils nouveaux et des moyens supplémentaires. Il est désormais crucial que leur mise en œuvre réponde aux attentes concrètes des territoires. Aussi, Mme la députée demande à M. le ministre : d'intégrer Clermont-Ferrand dans la liste des villes à sécurité renforcée ; de renforcer durablement les effectifs de la police nationale dans le Puy-de-Dôme ; de réinvestir le quartier de Saint-Jacques avec des patrouilles de police renforcées et coordonnées avec la police municipale ; d'adapter la présence des forces de sécurité dans les zones périurbaines et rurales, notamment face aux cambriolages et aux vols de métaux ; d'activer les 2 brigades de gendarmerie mobile dans le Puy-de-Dôme. La sécurité est une exigence républicaine. Les habitants, qu'ils vivent en ville ou à la campagne, attendent des actes. Elle souhaite connaître les perspectives à ce sujet.

### Texte de la réponse

#### SÉCURITÉ DANS LE PUY-DE-DÔME

**Mme la présidente** . La parole est à Mme Delphine Lingemann, pour exposer sa question, no 347, relative à la sécurité dans le Puy-de-Dôme.

**Mme Delphine Lingemann** . Je veux vous alerter sur la situation sécuritaire dans le Puy-de-Dôme, en particulier à Clermont-Ferrand. Ma circonscription reflète la diversité des territoires français : quartiers urbains populaires, zones périurbaines dynamiques et communes rurales.

Partout, l'insécurité progresse. Partout, les habitants expriment les mêmes attentes : plus de présence et plus de protection.

À Clermont-Ferrand, dans le quartier de Saint-Jacques, que j'ai l'honneur de représenter, les forces de l'ordre mènent une action déterminée. Toutefois, face à une délinquance structurée, alimentée par les trafics de stupéfiants, leur présence visible reste trop faible, faute d'effectifs suffisants. Habitants et commerçants sont confrontés au quotidien à un climat de violence et se sentent abandonnés.

Dans les zones périurbaines, les cambriolages se multiplient et, dans les campagnes, ce sont les vols de câbles qui paralysent les réseaux et nourrissent l'inquiétude – sans parler, partout, de la montée des violences intrafamiliales.

Pourtant, l'État est là. Des moyens sont mobilisés. L'arrivée de deux brigades de gendarmerie mobile a été annoncée, des casernes sont en construction à Issoire et à Romagnat. Je salue ces efforts mais ils ne suffisent plus. Il faut aller plus loin, plus vite, plus fort.

Je vous demande donc de renforcer durablement les effectifs de la police nationale dans le Puy-de-Dôme, de réinvestir le quartier de Saint-Jacques avec des patrouilles régulières, de renforcer la présence des forces de sécurité dans les zones rurales et périurbaines, de rendre opérationnelles sans délai les deux brigades de gendarmerie mobile que j'ai évoquées et surtout d'inscrire Clermont-Ferrand dans la liste des villes de sécurité renforcée.

J'insiste sur ce dernier point car il s'agirait d'un signal fort envoyé à ses habitants : l'État ne laisse personne aux bords du territoire et propose des financements supplémentaires et des effectifs renforcés. Un tel dispositif est en outre un outil reconnu et éprouvé dans les métropoles au profil comparable.

La sécurité, vous le savez, est une exigence républicaine. Elle ne saurait dépendre du lieu de résidence. Nos concitoyens attendent des actes. Je compte sur votre action.

**Mme la présidente** . La parole est à M. le ministre auprès du ministre d'État, ministre de l'intérieur.

**M. François-Noël Buffet**, *ministre auprès du ministre d'État, ministre de l'intérieur* . Avant tout, je vous remercie d'avoir salué le travail des policiers et des gendarmes. La direction interdépartementale de la police nationale du Puy-de-Dôme dispose de 690 agents, un effectif stable au cours des dernières années. Il convient d'y ajouter près de 60 réservistes opérationnels. S'agissant des policiers adjoints, leur nombre devrait passer de 31 à 40 d'ici à la fin septembre et de nouveaux recrutements sont prévus à l'automne.

J'en viens à la situation du quartier Saint-Jacques de Clermont-Ferrand, expressément cité dans le plan d'action départemental de restauration de la sécurité du quotidien, présenté en février dernier par le préfet et le procureur de la République.

La police nationale est fortement présente et très active dans ce secteur. Des opérations de voie publique quotidiennes sont réalisées, en lien avec les acteurs locaux du continuum de sécurité – police municipale et régie des transports en commun notamment. Des liens étroits sont également entretenus par la police nationale avec les associations de riverains, les comités de quartier ou encore les associations de commerçants. Ils rendent possibles des actions de sensibilisation et de prévention et permettent surtout d'entendre les besoins et les attentes que vous relayez ce matin.

Un travail quotidien d'enquête est mené pour lutter contre le trafic de stupéfiants, les consommateurs étant particulièrement ciblés. Des opérations judiciaires d'envergure ont ainsi permis cette année de mettre hors d'état de fonctionnement le point de deal de Saint-Jacques pendant plusieurs semaines. Tout est fait pour enrayer une reprise durable du trafic.

Comme la police nationale, la gendarmerie est particulièrement engagée dans la lutte contre les cambriolages et vols de métaux – vous y avez fait référence – dans le but de toujours mieux protéger la population.

Dans la zone de compétence de la gendarmerie, le nombre de vols de cuivre constatés a connu une nette baisse – plus de 33 % en 2024 au niveau national. En revanche, les cambriolages ont augmenté sur tout le territoire et, malheureusement le Puy-de-Dôme n'a pas échappé à cette tendance – ils sont en hausse de 10 % en 2024, il faut regarder la réalité en face.

Pour poursuivre la lutte contre ces phénomènes, la gendarmerie met en œuvre, d'une part, une approche qui repose sur la prévention auprès des entreprises privées et de la population. D'autre part, elle poursuit des actions de démantèlement des groupes relevant de la criminalité organisée – nous savons qu'ils sont très actifs.

La gendarmerie garantit également à nos concitoyens du Puy-de-Dôme une présence visible de ses effectifs, dissuasive auprès de tous les habitants, sur la voie publique. Elle a augmenté de près de 15 % en 2024.

C'est ainsi toute la chaîne judiciaire de la gendarmerie qui se consacre à la lutte contre les atteintes aux biens, depuis les brigades de proximité jusqu'à l'Office central de lutte contre la délinquance itinérante. L'Unité nationale de police judiciaire de la gendarmerie nationale en cours de création renforcera également l'efficacité de la lutte et la conduite des investigations – c'est un point important.

La gendarmerie est en ordre de bataille face à la délinquance. Le groupement du Puy-de-Dôme a d'ailleurs été renforcé de cinquante-trois effectifs entre 2020 et 2024. L'action de la gendarmerie, qui s'inscrit dans la lutte contre la criminalité organisée, est marquée par une densification du maillage territorial. Les nouvelles unités mèneront des actions de contact et de prévention.

Vous avez raison, la sécurité constitue la priorité des Français. C'est aussi celle du gouvernement, chacun le sait. Il faut agir sur le haut du spectre et jusqu'au niveau le plus bas. Tel est l'objectif du continuum de sécurité, qui inclut l'action des polices municipales, comme le précisera un texte qui vous sera soumis prochainement.

**Mme la présidente** . La parole est à Mme Delphine Lingemann.

**Mme Delphine Lingemann** . Je vous remercie pour ces mots. Cependant, au-delà des paroles, il faut des actes. J'aimerais donc que nous poursuivions ultérieurement nos échanges à propos de deux points sur lesquels je vous ai interrogé et qui me semblent essentiels pour notre territoire : l'arrivée de deux brigades de gendarmerie dans le Puy-de-Dôme et l'inscription de Clermont-Ferrand sur la liste des villes de sécurité renforcée.

## Données clés

**Auteur** : [Mme Delphine Lingemann](#)

**Circonscription** : Puy-de-Dôme (4<sup>e</sup> circonscription) - Les Démocrates

**Type de question** : Question orale

**Numéro de la question** : 347

**Rubrique** : Sécurité des biens et des personnes

**Ministère interrogé** : Intérieur

**Ministère attributaire** : Intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [3 juin 2025](#)

**Réponse publiée le** : 11 juin 2025, page 5975

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [3 juin 2025](#)